



Développement du site internet « commerce écoresponsable », CCI Nouvelle Calédonie

Principe

Cette action s'inscrit dans le cadre du déploiement du label « commerce écoresponsable » qui vise à mettre en avant les commerçants s'inscrivant par des actions concrètes dans le développement durable de leur commerce.

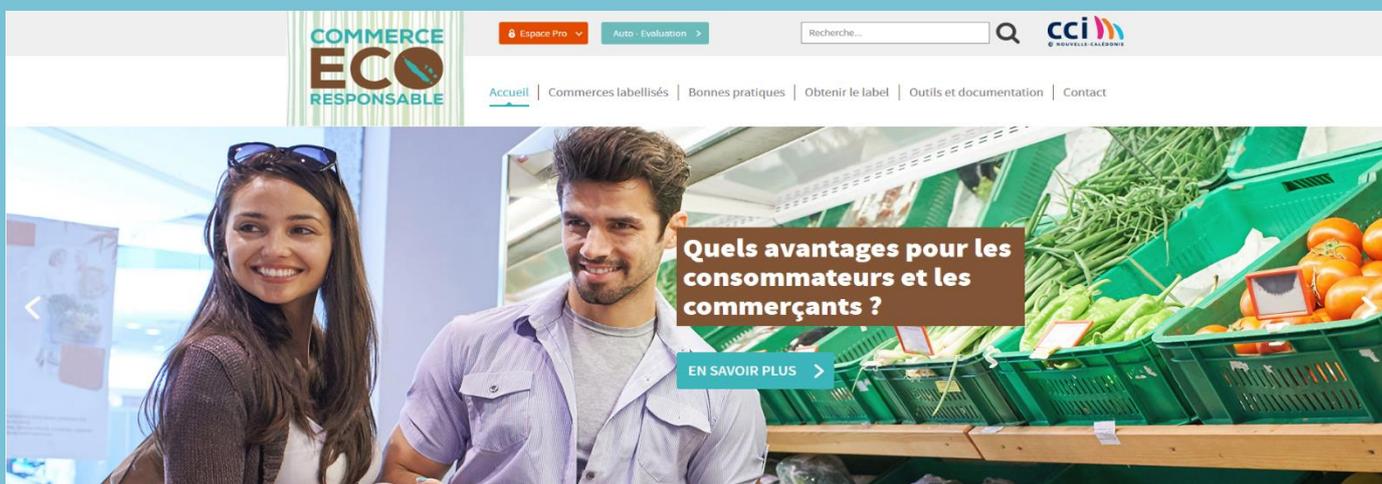
Cet outil est créé *via* un travail collaboratif entre le gouvernement (CTME), l'ADEME, la province Sud, le syndicat des commerçants et la Ville de Nouméa.

Description

Le site internet Eco responsable, a été réalisé pour favoriser le développement de mesures écoresponsables relatives à 5 thématiques du label « commerce écoresponsable » :

- Déchets ;
- Énergie ;
- Eau ;
- Achats responsables ;
- Sociétal.

Il permet aux commerçants d'autoévaluer ou de déposer leur candidature en ligne. Cette action met en valeur les commerçants labellisés et leurs bonnes pratiques.



Eléments techniques

Pour rappel, une opération pilote a permis d'établir des diagnostics développement durable. Le besoin de créer un site regroupant des bonnes pratiques et de la documentation technique des commerces a été identifié. Ainsi :

- 20 diagnostics développement durable et 14 diagnostics Optim'Clim ont été réalisés.
- 133 actions sur les 5 thématiques (énergie, déchets, eau, achats responsable et sociétal) ont été mises en place entre 2015 et 2016 par les commerces inscrits à l'opération pilote.

Le site internet a été développé par une agence locale sur le premier semestre 2017 (mise en ligne mars 2017).

L'opération pilote « commerce écoresponsable » (2015-2016) a permis d'accompagner dans un processus de labellisation 20 commerces hors GMS (grandes et moyennes surfaces) tous secteurs d'activités confondus sur le territoire de la province Sud.

Les objectifs du commerce écoresponsable sont de :

- Sensibiliser les commerçants au développement durable ;
- Conseiller les commerçants dans la réduction de leurs impacts environnementaux ;
- Développer et pérenniser des actions dans le domaine du développement durable.

Eléments financiers

Les couts de l'opération sont de :

Site internet (partie sous-traité)	1 846 343 F
Pilotage et suivi administratif	1 400 000 F
TOTAL	3 246 343 F

Subvention ADEME/Province Sud

Le co-financement de l'opération est opéré entre la province Sud et l'ADEME, le CTME, la mairie de Nouméa et la CCI.

RESSOURCES	Coût unitaire	%
CTME	1 000 000 F	28,6%
Province Sud	1 000 000 F	28,6%
Mairie de Nouméa	500 000 F	14,3%
CCI	1 000 000 F	28,6%
TOTAL	3 500 000 F	100%

Avancées du projet / Difficultés rencontrées / solutions proposées

Depuis l'opération pilote, le label a été pérennisé et aujourd'hui, 32 commerces sont labellisés (8 en 2017 et 11 en 2018).

Le site internet permet aux commerçants de s'informer, de s'autoévaluer et de s'inscrire.

Les candidatures sont gérées en ligne (réduction de l'utilisation de papier, dans la logique du label).

De nouvelles fiches sont rédigées chaque année pour sensibiliser les commerçants. En 2018, 2 nouvelles fiches ont été ajoutées : isolation des locaux pour réduire la consommation électrique, écolabels, (éviter le greenwashing).

Pour garder les commerçants actifs autour du label et du développement durable en général, des réunions thématiques ont été mises en place en 2018, où l'ensemble des commerces labellisés et ceux en cours de labellisation, sont invités à échanger sur les bonnes pratiques du secteur.

Contacts porteur du projet

Matthieu LADIESSE :

Responsable développement durable, QHSE et industrie

@ : m.ladiesse@cci.nc

Tél. 24 31 24 / 94 54 08

Alice VIOT :

Conseillère en économie circulaire

@ : a.viot@cci.nc

Tél. 24 40 79

Autres contacts

Province Sud

Direction de l'environnement

20 34 00

denv.contact@province-sud.nc

ADEME

Environnement.caledonie@ademe.fr

24 35 17

